

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du Vendredi 5 juin 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 15

Date de convocation : 30 mai 2026

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Marie-Cécile ABBAS-GARIBO, Philippe BRAULT, Jean-Paul ESCAVABAJA, Lorry HANNE, Véronique THIAINT.

Absents/excusés : Stephane BATTEUX (pouvoir à Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES°, Marie DE PASQUALE (pouvoir à Philippe BRAULT), Frank HERAUD (pouvoir à Antonio MARCO-PENA), Marie-Sahra GIL (pouvoir à Véronique THIAINT).

Secrétaire : Jean-Paul ESCAVABAJA

* * * * *

☒ Délibération adoptée à l'unanimité

☐ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » :
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 083-218301547-20260605-2026_33-DE

N° 2026-33 : Tarif d'occupation du domaine public pour le food-truck « la Fabrik » devant la Mairie

Madame Églantine ALLIOT, 1^{ère} Adjointe, rappelle à l'Assemblée que, si l'autorisation de stationnement sur le domaine public est de la compétence exclusive du Maire, il revient au Conseil Municipal de fixer les conditions financières de stationnement des exposants et autres camions ambulants sur le domaine public.

Monsieur Frédéric BONNET, gérant du food-truck « la Fabrik » souhaite bénéficier d'un emplacement devant la Mairie de 17h à 22h du lundi au samedi.

Madame ALLIOT propose au Conseil un tarif de 100 euros par mois avec clause de révision dans 3 mois en fonction de la consommation électrique de l'équipement de M. BONNET.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé de Mme Églantine ALLIOT, 1^{ère} Adjointe, et après en avoir délibéré,

FIXE le tarif de stationnement avec raccordement au réseau électrique de la Mairie à 100 € mensuels avec clause de révisions à 3 mois en fonction de la consommation électrique du food-truck.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul ESCAVABAJA



Le Maire,
Damien GAUTHIER

